

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
UN LIBRARY
GENERALE
S/12638
APR 12 1978
11 avril 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 10 AVRIL 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA MALAISIE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la note No PO 230 SOAF de ce dernier, en date du 10 novembre 1977, a l'honneur de l'informer que la Malaisie n'a jamais cessé d'être vigoureusement opposée à ce que le régime d'apartheid d'Afrique du Sud a d'oppressif et d'inhumain. C'est pourquoi le Gouvernement malaisien n'entretient aucune relation, diplomatique, économique ou autre avec le Gouvernement raciste. La Malaisie n'a jamais non plus fait ni n'entend faire à l'avenir de commerce d'armes avec l'Afrique du Sud. Elle s'engage donc à appuyer sans réserve l'application de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité et en respectera strictement les dispositions.

Le représentant permanent de la Malaisie a l'honneur de prier le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale comme document du Conseil de sécurité.